



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 16 novembre 2021 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Madame Caroline Cloutier et Monsieur Bruno Sévigny.

Nature et effets :

Permettre la construction d'un deuxième garage privé isolé sur le lot alors qu'il est autorisé d'avoir seulement un garage sur le même terrain, et permettre l'implantation de ce nouveau garage dans la cour avant à une distance minimale de 7,4 mètres de la limite avant du terrain, alors qu'il n'est pas autorisé d'implanter un bâtiment accessoire dans une cour avant si celle-ci n'a pas 15 mètres minimum de profondeur dans une zone de villégiature.

Identification du site concerné :

Le lot 5 687 481, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé au 128, chemin Carrier.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 26^e JOUR D'OCTOBRE 2021.

Marcelle Paradis
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication-

Je, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Madame Caroline Cloutier et Monsieur Bruno Sévigny à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 26 octobre 2021.

Marcelle Paradis,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2021-10-26

Date